



LIONS CLUBS  
INTERNATIONAL

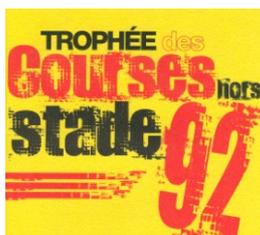


**DIMANCHE 20 NOVEMBRE 2011**

**10 km MEUDON**



**8<sup>ème</sup> Edition COURSE des LIONS de l'ESPOIR**



avec  
le soutien  
de la



Ville de **Meudon**

**92**  
Conseil général des  
Hauts-de-Seine

Renseignements  
06 28 34 09 09  
ou [dtocourse@gmail.com](mailto:dtocourse@gmail.com)  
[www.coursedelespoir.com](http://www.coursedelespoir.com)

# RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Départ et arrivée de la course : Terrasse de l'Observatoire de Meudon

Départ à 10 h 45 précises pour une boucle de 10 km, avec 200 m de montée après 1 km de course.

Parking : avenue du Château, avant la terrasse de l'Observatoire.

## Moyens de communication :

- SNCF : ligne « Paris Montparnasse », arrêt Meudon Bellevue
- RER C : station Meudon Val Fleury
- Bus : lignes 169, 289, arrêt Eglise de Meudon

## Inscriptions et Prix :

- Par courrier : DTO – Course de l'Espoir 14 rue du Vert Buisson 92160 Antony, avec un chèque de 10 € au nom du « Lions Club de Montrouge Vanves Malakoff »
- Par Internet : [www.coursedesespoir.com](http://www.coursedesespoir.com) , clic sur le lien « le sportif » : 10€ + frais
- Sur place : ATTENTION ! 13 € par chèque ou espèces

## Inscriptions sur place et remise des dossards :

- Le samedi 19 novembre de 14 h à 17 h
- Le dimanche 20 novembre de 9 h à 10 h.

Divers : Ravitaillements : au 5<sup>ème</sup> km (eau) et à l'arrivée. Vestiaire gardé. Toilettes.

Petit village : sponsors, café Lions, ...

## Chronométrage :

- Avec puce électronique
- Résultats consultables sur place et sur Internet dès le lendemain soir sur [www.lesportif.com](http://www.lesportif.com)

## Diverses récompenses

# CERTIFICAT MEDICAL

**Pour répondre à l'article L231-2 du Code du Sport, le certificat médical répond à des exigences très précises et il est OBLIGATOIRE.**

**Il doit stipuler « la non contre indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition ». Il doit dater de moins de 1 an à la date de la course.**

Les licenciés FFA (type Pass' Running, Athlé Santé Loisirs option Running, Athlé Compétition) et les licenciés FFTRI doivent fournir la copie de leur licence en cours de validité.

**Le certificat médical doit être fourni par tous les coureurs NON licenciés et tous les licenciés non visés par le paragraphe ci-dessus.**

# REGLEMENT

**Art 1 : Organisation** : la course est organisée par le **Lions Club Antony** (IDFO zone 03) seul habilité à régler tout litige éventuel et avec le concours de la ville de Meudon et l'Office National des Forêts.

**Art 2 : Parcours** : la course est une boucle de 10 km, principalement dans la forêt de Meudon.

**Art 3 : Catégories admises** : la course est ouverte aux athlètes des catégories cadet et supérieures. Pour les mineurs, la signature du responsable légal est obligatoire.

**Art 4 : Conditions de participation** : chaque participant doit acquitter un droit de participation et porter un dossard sur le ventre, sans pliage ni marquage, sous peine de disqualification.

Il doit fournir un *bulletin d'inscription signé*. Et pour répondre à l'article L231-2 du Code du Sport, il fournit également :

**1) Si licencié FFA (type Pass' Running, Athlé Santé Loisirs option Running, Athlé Compétition) ou Si licencié Triathlon FFTRI : la copie de la licence en cours de validité**

**2) Si licencié d'une autre fédération ou si non licencié : le certificat médical (ou sa copie certifiée conforme par le participant) de NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DE L'ATHLETISME OU DE LA COURSE A PIED EN COMPETITION. Certificat datant de moins d'un an à la date de la course.**

Le Ministère chargé des Sports a précisé qu'il ressort tant des dispositions législatives que des débats parlementaires "que les déclarations sur l'honneur ne peuvent être acceptées par les organisateurs à la place des certificats médicaux"

**Art 5 : Durée de l'épreuve** : au bout de 1 h 15 de course, les concurrents ne seront plus classés.

**Art 6 : Assurances** : l'organisateur est couvert par une assurance Responsabilité Civile. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommage qui pourrait survenir pendant la manifestation sportive.

**Art 7 : Accompagnateur** : en application du règlement des courses hors stade, tout accompagnateur, notamment en bicyclette ou en roller, est interdit sous peine de disqualification du compétiteur.

**Art 8 : Droit d'image** : chaque concurrent autorise expressément l'organisateur ainsi que les ayants droit, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître.

**Art 9 : Annulation** : tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement. Si l'épreuve devait être annulée pour force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, il ne sera procédé à aucun remboursement des frais d'inscription ni paiement d'indemnisation.

**Art 10 : Acceptation** : chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement, en accepte les clauses et le signe.

Nous comptons sur le respect du règlement et sur un esprit loyal et sportif !

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : ..... Prénom : ..... Sexe : Masculin - Féminin

Date de naissance : / / Nationalité : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Téléphone : .....

Courriel : .....

Fédération : ..... Club : ..... N° de licence : .....

JOINDRE OBLIGATOIREMENT:

- ✓ le chèque à l'ordre du « *Lions Club de Montrouge Vanves Malakoff* » d'un montant de 10 € (ou de 13 € sur place) à adresser à DTO Course de l'Espoir, 14 rue du Vert Buisson, 92160 Antony
- ✓ **SI** licencié FFA, FFTRI : la copie de la licence en cours de validité
- ✓ **SI** non licencié **OU SI** licencié d'une autre fédération : un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course, ou sa copie certifiée conforme par le concurrent.

**Je reconnais avoir pris connaissance du règlement, en accepte les clauses et le signe.**

Fait à ..... Signature du coureur

Le : / /2011

Pour les mineurs : Je soussigné(e) ....., responsable légal, autorise ma fille, mon fils ..... à participer à la course. La participation des mineurs demeure sous l'entière responsabilité des parents ou du club accompagnateur.

Fait à ..... Signature du responsable légal

Le : / /2011

# NOS PARTENAIRES

LIONS CLUBS  
INTERNATIONAL

